

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 Mars 2023**

L'An Deux Mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Était absent :	2
2. Approbation du procès-verbal du 20 Février 2023	2
3. Délibération ouverture d'un poste d'agent technique au 1 ^{er} avril 2023	2
4. Convention avec la Mairie de SAINT NIZIER LE DESERT	2
5. Délibération pour fixer un tarif repas pris à la cantine, par les aînés	2
6. Approbation du compte administratif 2022- Budget Principal	3
7. Approbation du compte administratif 2022 – Budget Assainissement	3
8. Approbation du compte de gestion BUDGET Principal et Budget Assainissement	3
9. Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Principal	3
10. Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Assainissement	4
11. Délibération reprise des excédents – budget principal	5
12. Délibération reprise des excédents – budget Assainissement	5
13. Vote des taux d'imposition	5
14. Information du maire et des élus	5

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme JACQUET Aurélie
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
Mme COSTA Catherine	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	M. GOURMAND Johann

Étaient absents et excusés

Mme ANTON Dorothée pouvoir à DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey pouvoir à COSTA Catherine

Était absent :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de M OTTAVIOLI Hervé. Mme BOUET Elvyre, qui a été contactée fait savoir qu'elle ne souhaite pas être élue.

Mr CAILLAT Lionel sera donc contacté en tant que candidat suivant.

2. Approbation du procès-verbal du 20 Février 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2023

3. Délibération ouverture d'un poste d'agent technique au 1^{er} avril 2023

Rapporteur : Mme BESSARD Véronique, secrétaire générale

Mme BESSARD, explique qu'il convient d'ouvrir un poste d'agent technique au 1^{er} avril 2023 afin de suppléer les agents titulaires.

Ce poste sera ouvert sur la base de 35h. Une convention de mise à disposition du personnel technique est envisageable avec la mairie de SAINT NIZIER LE DESERT, qui serait intéressée de prendre cet agent sur une base de 15H.

Voté à l'unanimité pour l'ouverture du poste de 35h – agent technique

4. Convention avec la Mairie de SAINT NIZIER LE DESERT

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la convention de mise à disposition du personnel technique sur une base 15h/Semaine, avec la commune de SAINT NIZIER LE DESERT

Voté à l'unanimité

5. Délibération pour fixer un tarif repas pris à la cantine, par les aînés

Rapporteur : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne, adjointe

Elle informe que plusieurs personnes âgées et souvent seules, souhaitent prendre le repas du midi en commun avec les enfants, à la cantine. Ce projet porte sur une journée par semaine pour commencer.

Le prix du repas des aînés est fixé à 5[€] le repas.

Voté à l'unanimité

6. Approbation du compte administratif 2022- Budget Principal

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Donne lecture du compte administratif 2022 du budget Principal.

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 852 744.59€

Recettes : 1 150 065.74 €

Excédent N-1 : 477 716.04€

Résultat corrigé : 775 037.19€

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 193 512.52€

Recettes : 354 488.45€

Déficit N-1 : 68 085.48€

RAR dépenses : 6 900€

Résultat corrigé : 85 890.45€

Maintien de l'excédent en réserve : 861 027.64€

M FROGET Bruno, doyen d'âge fait voter.

Voté à l'unanimité

7. Approbation du compte administratif 2022 – Budget Assainissement

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Donne lecture du compte administratif 2022 du budget Assainissement.

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 95 475.53€

Recettes : 149 066.74 €

Excédent N-1 : 552 496.14€

Résultat corrigé : 606 087.35€

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 810 764.72€

Recettes : 205 527.00€

Excédent N-1 : 3 447.91€

RAR dépenses : 172 845.00€

RAR recettes : 286 621.00€

Résultat corrigé :-488 013.81€

Maintien de l'excédent en réserve : 118 073.54€

Mr FROGET Bruno, doyen d'âge fait voter.

Voté à l'unanimité

8. Approbation du compte de gestion BUDGET Principal et Budget Assainissement

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Il informe que les comptes de gestions sont à l'identiques des comptes administratifs pour les deux budgets, documents rédigés par le Trésor Public.

Voté à l'unanimité

9. Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Principal

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Donne lecture en détail du budget primitif 2023 – budget principal – et informe des modifications qui ont eu lieu sur les différentes lignes budgétaires, depuis la présentation du DOB

Le budget primitif est voté en « équilibre » comme suit :

- En section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **1 873 724.58€**
- En section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **1 087 681.28 €**
- Autofinancement de la section de fonctionnement sur l'investissement : **774 090.37€**

Informe des mouvements sur certains comptes en raison de :

- Arrivée d'un psychologue dans le 2^{ème} local de la maison de santé (loyer à charge de la commune)
- Arrivée d'une télécabine de consultation, avec une mise à disposition du personnel de la commune sur ce poste.

Rappelle qu'une participation financière sera demandée aux communes adhérentes.

L'équipement en lampes Led, qui est financé à hauteur de 130 000€ sur la partie fonctionnement du budget, peut être subventionné aussi par « le fonds vert. » des services de l'Etat. Rappelle aussi la prise en charge de ce projet, par le SIEA.

Les dépenses d'investissement :	Les recettes d'investissement
Eglise : 198 186€	
travaux : 150 000€	subvention travaux : 78 195.36€
Diagnostic AMO : 32 190€	
Restauration tableaux : 15 996€.....	subventions : 7 000.00€
Ecole : 50 000€	
Mur : 30 000€	Voir si possibilité d'avoir une subvention
Sol et occultants : 10 000€	
Vidéoprojecteur : 10 000€	
Mairie : 11 500€	
Informatique : 10 000€	
Mobilier : 1 500€	
Urbanisme : 233 071€	
Traversée piétonne : 144 000€	subvention Travaux : 40 000.00€
Marquage au sol : 7 500€	
Sécurisation route : 80 000€	
Plantations arbres : 1 571€	
Bâtiments communaux : 12 000€	
Sécurisation Socotec : 7 000€	
Audit énergétique : 5 000€	
Salle Espace du vieux Jonc : 3 000€	
Bar : 3 000€	
Divers matériels : 20 234.00€	
Fresque : 3 000€	subvention : 750.00€
Verres sérigraphies 800€	
Barrières de protection : 2 000€	
Défibrillateur : 2 000€	
Divers matériels : 6 000€	
Bac à fleurs : 4 500€	
Plaques noms de rues : 1 542€	
Projets 2023 -2024 : 448 945.52€	

Voté à l'unanimité

10. Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Assainissement

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Donne lecture en détail du budget primitif 2023 – budget assainissement – et informe des modifications qui ont eu lieu sur les différentes lignes budgétaires, depuis la présentation du DOB

Le budget primitif est voté en « équilibre » comme suit :

- En section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **232 573.54€**
- En section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **999 664.46 €**
- Autofinancement de la section de fonctionnement sur l'investissement : **136 919.65€**

Voté à l'unanimité

11. Délibération reprise des excédents – budget principal

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Demande au conseil municipal de reprendre au Budget primitif 2023 l'excédent et le déficit suivants :

Au titre de l'année 2023 :

- de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **775 037.19€**
- de reprendre à la ligne 001 (déficit reporté) dépenses d'investissement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **85 990.45€**

Voté à l'unanimité

12. Délibération reprise des excédents – budget Assainissement

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Demande au conseil municipal de reprendre au Budget primitif 2023 l'excédent et le déficit suivants :

Au titre de l'année 2023 :

- de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif** la somme de **118 073.54€**
- de reprendre au compte 1068 affectation du résultat la somme de **488 013.81€**
- de reprendre à la ligne 002 (déficit reporté) dépenses d'investissement sur le **budget primitif** la somme de **601 789.81€**

Voté à l'unanimité

13. Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Monsieur le maire

Informe que les taux des taxes sur l'habitation, bâties et non bâties n'ont pas été augmenté depuis de nombreuses années. Rappelle la suppression de la taxe d'habitation progressivement.

Indique les taux de la taxe foncière non bâtie : 42.22%

Taxe foncière bâtie : 14.42% auquel s'est ajouté celle du département 13.79% soit 28.21%

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation) peut à nouveau être voté en référence à l'article 1636B sexies du CGI.

Les taux d'impositions sont maintenus :

- Taxe foncière non bâtie : 42.22%
- Taxe foncière bâtie : 28.21%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.42% (soit une recette de 24 981€)

14. Information du maire et des élus

Rapporteur : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne, adjointe

Plusieurs devis sont à l'étude pour l'entretien des locaux de l'école.

A pris un contact pour la gestion de la cantine, qui présente plus d'avantage que celui en place.

A fait des recherches pour un éventuel changement de traiteur, qui propose des menus plus variés, moins de déchets, mais coût du repas un peu plus élevé.

Rapporteur : Quentin RUEZ, adjoint

Les logettes pour la mise en place de la fibre sont installées depuis septembre 22, les relances ont été faites auprès du SIEA pour la mise en place des armoires prévues pour le 1^{er} trimestre 23.

Démarrage travaux avril 2023.

Rapporteur : Blandine DESBOT, adjointe

Etudie la référence de la cabine de consultation, pour une mise en place au mois de mai 2023.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Informe que les travaux de la traversée route départementale sont repoussés en 2024, d'autres projets ont été prioritaires pour cette année.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 24 avril 2023 à 19h30.

La séance est levée à 22h45

OBSERVATIONS :

Néant

Signature du secrétaire,

RUEZ @.

Signature du Maire,

